

# POLITIQUE D'UTILISATION RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

## 1. OBJECTIF

L'intelligence artificielle prédictive et générative (IA) transforme la manière dont les individus gèrent les connaissances, créent du contenu et accomplissent leur travail. D'une manière générale, conformément à la définition du règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil (« RIA » ou « règlement européen sur l'intelligence artificielle »), cela inclut tout système basé sur une machine, conçu pour fonctionner selon différents niveaux d'autonomie, capable de s'adapter après son déploiement et qui, à des fins explicites ou implicites, déduit, à partir des données d'entrée qu'il reçoit, la manière de générer des résultats de sortie — tels que des prévisions, des contenus, des recommandations ou des décisions — susceptibles d'influencer des environnements physiques ou virtuels.

ACCIONA, S.A. et son groupe de sociétés (« ACCIONA » ou « l'Organisation ») considèrent que l'IA est un vecteur de changement capable de générer un impact social et environnemental positif, de renforcer ses avantages concurrentiels et de stimuler la croissance économique dans tous les secteurs de la société.

ACCIONA s'engage à promouvoir une utilisation responsable, éthique et sûre de l'intelligence artificielle, et à veiller à ce que sa mise en place et son application se fassent dans le respect de la législation en vigueur, des principes de l'entreprise et des droits fondamentaux.

Cette politique repose sur les valeurs et les principes qui régissent les activités de notre Organisation, tels qu'énoncés dans le Code de conduite d'ACCIONA, le règlement (UE) 2024/1689 relatif à l'intelligence artificielle (RIA), les lignes directrices de l'UE sur l'éthique en matière d'intelligence artificielle, la recommandation du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relative à l'intelligence artificielle, le règlement général sur la protection des données (RGPD) et les cadres de bonnes pratiques proposés par les principaux acteurs mondiaux dans le développement de cette technologie.

La présente politique a pour objectif d'établir et de consolider les principes éthiques et opérationnels qui guident la conception, le développement, le déploiement et l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle au sein d'ACCIONA. Ce cadre permet de définir des critères et des bonnes pratiques qui font de l'Organisation le garant de la sécurité, de la conformité réglementaire et du respect des valeurs fondamentales de la société en ce qui concerne l'utilisation de ces solutions.

## 2. PORTÉE

Cette politique est accessible au public et s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles ACCIONA détient une participation majoritaire, exerce le contrôle ou a une responsabilité de gestion, quelle que soit leur situation géographique, ainsi qu'aux administrateurs et aux professionnels de l'Organisation, quelle que soit leur fonction, leur niveau hiérarchique ou la modalité contractuelle.

Les politiques d'entreprise d'ACCIONA sont destinées à être appliquées de manière transversale dans toutes les entités du groupe. Toutefois, elles ne s'appliquent pas aux entités, juridictions et/ou situations dans lesquelles les politiques ou l'une de leurs dispositions sont incompatibles avec le cadre réglementaire local applicable.

Pour les entreprises dans lesquelles ACCIONA détient une participation sans pour autant assumer la responsabilité de la gestion, ce sont les représentants de l'Organisation au sein des organes de gouvernance et de gestion qui doivent veiller à l'adoption de la présente politique ou, à défaut, ces entreprises doivent se doter d'une politique interne conforme au présent document et ne contredisant aucun des principes qui y sont énoncés.

# POLITIQUE D'UTILISATION RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

ACCIONA s'efforce de faire en sorte que les principes contenus dans cette politique servent de référence à ses fournisseurs, prestataires, collaborateurs, clients, communautés concernées et autres parties prenantes.

Les principes énoncés dans cette politique s'appliquent aux systèmes d'intelligence artificielle développés en interne par l'Organisation et à ceux acquis ou fournis par des tiers.

## 3. PRINCIPES

Cette politique repose sur les principes suivants :

- **Les personnes au cœur de nos préoccupations**

ACCIONA considère la technologie, et plus particulièrement l'intelligence artificielle, comme un outil au service de la société et du bien commun. Elle place la dignité des personnes, le respect de leurs droits fondamentaux et la primauté de la dimension humaine au cœur de tout le cycle de vie de ces technologies. L'Organisation fait confiance au discernement humain pour assurer la supervision, la correction, l'annulation ou la nuance des résultats, des réponses ou des produits générés par l'IA.

L'automatisation ne doit pas compromettre le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice professionnel des personnes. L'Organisation doit veiller à ce que l'utilisation de l'intelligence artificielle renforce l'esprit critique, le jugement professionnel et la capacité à résoudre des problèmes, en évitant toute dépendance technologique susceptible de limiter l'apprentissage, la sécurité ou l'autonomie des personnes.

Il est notamment interdit de prendre des décisions exclusivement automatisées susceptibles d'entraîner des effets juridiques ou d'avoir une incidence significative sur les personnes, sans intervention humaine qualifiée et vérifiable adaptée au niveau de risque du système.

- **Non-discrimination**

Les systèmes d'intelligence artificielle doivent être équitables, accessibles et non discriminatoires afin de ne pas causer de préjudices injustifiés à l'encontre de personnes ou de groupes, ni les amplifier.

ACCIONA veille à ce que la conception, le développement, l'acquisition, la mise en œuvre, l'utilisation et la supervision des systèmes d'intelligence artificielle soient conformes aux principes d'égalité de traitement, d'égalité des chances et de non-discrimination, conformément à ses politiques d'entreprise et à la réglementation applicable en la matière dans les juridictions où elle opère.

Par ailleurs, elle encourage l'adoption des mesures nécessaires pour identifier, prévenir, atténuer et corriger les dérives ou les conséquences négatives indésirables, directes ou indirectes, tout au long du cycle de vie de ces systèmes, afin de garantir un niveau de gestion, de documentation, de traçabilité et de supervision humaine proportionné à leur niveau de risque, tant à l'égard de ses professionnels que de ses clients et de la société.

# POLITIQUE D'UTILISATION RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

## ■ Protection des données et respect de la vie privée

ACCIONA est consciente que, dans certaines circonstances, les données sur lesquelles s'appuient les systèmes d'intelligence artificielle peuvent inclure des informations à caractère personnel, confidentielles, sensibles ou protégées par des droits de propriété intellectuelle. ACCIONA encourage la transparence et l'explicabilité des systèmes d'intelligence artificielle, en fournissant des informations claires sur leur fonctionnement, leur finalité, leurs limites et leurs critères généraux de décision, de manière proportionnée au niveau de risque et au contexte d'utilisation. Les utilisateurs doivent savoir quand leurs données peuvent être utilisées pour l'entraînement des modèles, quand ils interagissent avec une IA ou quand les informations proviennent d'un outil d'intelligence artificielle.

L'utilisation des données d'ACCIONA à des fins d'apprentissage, de réapprentissage, d'ajustement ou d'amélioration de systèmes d'IA sera soumise à une autorisation préalable.

ACCIONA s'engage à respecter le droit à la vie privée et à la protection des données des personnes, y compris dans le cadre de l'utilisation de l'intelligence artificielle. En vertu de ce principe, tout traitement de données à caractère personnel lié à l'IA doit être régi par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la réglementation locale applicable, dans le respect des principes de licéité, de loyauté et de transparence, d'exactitude, de limitation de la finalité et de la durée de conservation, ainsi que de minimisation des données collectées.

## ■ Responsabilité environnementale

L'intelligence artificielle peut devenir un allié pour la préservation de la planète en améliorant l'efficacité opérationnelle, en accélérant le développement de solutions innovantes et en élargissant notre capacité à comprendre et à gérer la complexité des systèmes naturels.

ACCIONA reconnaît que le développement et l'adoption de ces technologies doivent être compatibles avec la réalisation de l'objectif « Net Zero », la préservation de l'eau et des ressources naturelles, ainsi qu'avec le bien-être des communautés au sein desquelles sont mises en place les infrastructures et les activités liées au traitement des données.

Dans ce contexte, ACCIONA encourage une utilisation responsable et efficace des ressources technologiques liées à l'intelligence artificielle, en intégrant dans ses processus des critères d'efficacité énergétique, en optimisant l'utilisation des outils d'intelligence artificielle et en recherchant des solutions visant à réduire les conséquences générées par les centres de traitement de données.

## ■ Conception sécuritaire

ACCIONA veille à ce que tout système d'intelligence artificielle déployé au sein de notre Organisation soit conforme aux normes de notre entreprise en matière de fiabilité, de sécurité et de robustesse technique, ainsi qu'aux cadres de référence internationaux applicables en matière d'IA (loi européenne sur l'IA, normes ISO/IEC 42001 et ISO/IEC 23894, lignes directrices éthiques de la Commission européenne pour une IA fiable, etc.). Lorsque les systèmes d'intelligence artificielle interviendront dans le monde physique ou partageront un espace de travail avec des personnes — robotique, machines autonomes ou assistées, drones —, la sécurité et la santé des personnes seront prioritaires.

# POLITIQUE D'UTILISATION RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

## ■ Outil d'apprentissage et de développement

ACCIONA considère l'IA comme un outil permettant de valoriser le talent humain, et non comme un substitut à celui-ci. La mise en place de ces technologies obéit au principe de création de valeur et doit veiller à ce que l'automatisation fasse office de catalyseur des compétences des professionnels de l'Organisation.

L'intelligence artificielle doit être utilisée comme un outil permettant de recueillir, de préserver et de transmettre les connaissances générées par l'Organisation tout au long de son histoire. ACCIONA encourage la mise en place de systèmes permettant de transformer l'expérience acquise en un atout partagé, accessible et réutilisable, favorisant ainsi l'apprentissage continu, l'innovation et la préservation des compétences essentielles nécessaires à la réussite future de l'Organisation.

## ■ Utilisation responsable et éthique

ACCIONA encourage une utilisation responsable et éthique de l'intelligence artificielle, en veillant à ce que ces technologies soient utilisées conformément aux valeurs, principes et engagements de l'Organisation, dans le respect des droits fondamentaux, de la législation applicable et du cadre réglementaire interne.

ACCIONA ne développera, ne déploiera ni n'utilisera de systèmes d'intelligence artificielle recourant à des pratiques interdites par l'article 5 du RIA, dans sa version en vigueur, telles que, par exemple, les techniques de manipulation, trompeuses ou subliminales visant à modifier le comportement des personnes, celles exploitant les vulnérabilités de groupes spécifiques, celles qui effectuent une notation sociale ou évaluent la situation personnelle des personnes, ou encore celles qui permettent d'utiliser des systèmes d'identification biométrique à distance en temps réel en dehors des cas légalement autorisés.

L'utilisation de systèmes d'IA à des fins professionnelles doit se faire exclusivement via les environnements, appareils et canaux autorisés et homologués par l'Organisation. Il est formellement interdit d'introduire des informations confidentielles, des données à caractère personnel, des données protégées par le droit de la propriété intellectuelle, des secrets commerciaux ou tout autre actif informationnel sensible de l'Organisation dans des outils d'IA accessibles au public ou appartenant à des tiers non autorisés. La Société mettra en place des mécanismes de surveillance et d'audit afin de garantir le contrôle opérationnel et les responsabilités concernant ces systèmes.

## ■ Protection de la propriété intellectuelle

ACCIONA s'engage à respecter deux principes fondamentaux en ce qui concerne l'utilisation de l'IA : la protection de ses actifs et le respect des droits des tiers. ACCIONA établit les lignes directrices nécessaires pour garantir que les solutions d'IA utilisées dans le cadre de ses activités ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle, industrielle, aux brevets ou aux licences commerciales de tiers, favorisant ainsi un écosystème d'innovation légitime, sûr et éthique.

Sans une intervention créative humaine significative, les résultats générés par des systèmes d'IA ne peuvent constituer la totalité ou une partie substantielle d'éléments faisant l'objet d'une protection.

## ■ Utilisation responsable en matière de communication

ACCIONA s'engage à utiliser l'IA dans tous ses processus de communication de manière responsable, transparente et conforme à ses valeurs d'entreprise, en respectant les principes de véracité, de clarté, de rigueur et de respect de la vie privée, et en veillant à ce que tout contenu généré ou assisté par l'IA soit soumis à la procédure générale de validation de contenus.

# POLITIQUE D'UTILISATION RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

## 4. MISE EN ŒUVRE DANS L'ORGANISATION

La mise en œuvre de la présente politique est pilotée par la Direction, qui assume la responsabilité ultime en matière d'intelligence artificielle et qui est chargée d'élaborer et de tenir à jour les procédures, protocoles et règles internes de développement nécessaires pour promouvoir une utilisation responsable de l'intelligence artificielle et une gestion proactive des risques liés à son utilisation.

L'Organisation tiendra à jour un registre des systèmes d'IA mis en place au sein du Groupe, conformément aux dispositions du RIA. Ce registre facilitera le respect des obligations de transparence et de traçabilité vis-à-vis des autorités compétentes.

## 5. APPROBATION DE LA POLITIQUE

Le conseil d'administration d'ACCIONA, S.A. (société mère du Groupe ACCIONA) est l'organe responsable de l'approbation des politiques et des stratégies générales de l'Organisation. Dans le cadre de l'exercice de ces responsabilités, le conseil d'administration a approuvé la mise à jour de la présente Politique le 23 juillet 2026, sur proposition de la Commission d'audit et de développement durable. Cette politique entrera en vigueur le jour suivant à son approbation. La Politique d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle fait partie du « Livre blanc des politiques » d'ACCIONA, disponible sur le site web de l'entreprise et l'intranet de l'Organisation. Il est accessible dans les principales langues des pays dans lesquels ACCIONA exerce ses activités, en vue de faciliter sa consultation par les principaux acteurs concernés.

La présente politique sera révisée périodiquement afin de garantir son adéquation avec l'évolution de la réglementation, des technologies et des meilleures pratiques du secteur.